

Les salariés aidants

un levier de performance pour l'entreprise

Compte tenu du vieillissement de la population, les salariés aidants ⁽¹⁾ sont de plus en plus nombreux (ils représenteront 1 salarié sur 4 en 2030) et ont du mal à concilier leur rôle et leur activité professionnelle. Cette charge qui pèse sur eux entraîne aussi des coûts cachés importants pour les entreprises. Cependant, la dernière étude OCIRP/Viavoice ⁽²⁾ montre que le soutien aux salariés aidants peut devenir un levier de performance pour l'entreprise.

Première révélation de l'étude OCIRP/Viavoice : les salariés aidants ne sont pas tous des salariés seniors. Ils ont en moyenne 42,2 ans et l'âge moyen du début de l'aide est de 35 ans !

L'une des principales difficultés pour les entreprises est d'identifier les salariés concernés : seulement 25 % des salariés aidants informent leur employeur de leur situation. L'information, la sensibilisation et la culture du dialogue sont essentielles dans ce domaine. Parmi les solutions évoquées, l'idée d'un salarié « référent » pour les aidants est considérée comme une solution efficace pour les DRH, approuvée par 74 % des salariés aidants et par la majorité des partenaires sociaux.

RÉDUIRE LES COÛTS CACHÉS POUR LES ENTREPRISES

Si le fait d'être aidant pèse sur la santé physique et mentale des salariés, cette situation entraîne aussi des coûts pour les entreprises (absentéisme, présentéisme, effets sur la productivité du salarié et sur l'organisation du travail au sein des équipes ...). L'étude menée pour l'OCIRP par l'économiste Nathalie Chusseau, professeure à l'Université de Lille (3) évalue ces coûts à plus de 10% de la masse salariale par an dans une entreprise de 100 salariés.

Alors comment soutenir les salariés aidants pour réduire ces coûts ? L'étude OCIRP/Viavoice 2023 permet de dégager plusieurs points de consensus entre les DRH, les salariés et les partenaires sociaux.

SOUTIEN AUX SALARIÉS AIDANTS : LES POINTS DE CONSENSUS

Une conviction est partagée par 86% des salariés, 76% des DRH et 61% des partenaires sociaux : il coûte plus cher de ne rien faire que d'agir pour les salariés aidants.

Les aménagements horaires, l'information sur les droits et dispositifs d'aide aux aidants et la possibilité de congés intermittents sont approuvés par tous. Plus de 70% des salariés et des DRH sont favorables à un dispositif de prévoyance collective pour les salariés aidants. 61% des partenaires sociaux y sont entièrement favorables.

L'idée d'un dispositif personnalisé d'orientation et d'information pour les salariés aidants (droits, démarches, interlocuteurs, aides et services disponibles ...) est approuvée par plus de 80% des salariés et des partenaires sociaux.

Le rôle de la RSE pour soutenir les salariés aidants est soutenu par 90% des DRH. Quant à la négociation collective (obligatoire depuis 2019 au niveau des branches professionnelles s'agissant des salariés aidants), elle est approuvée par 90% des DRH et des partenaires sociaux.

DES COMPÉTENCES UTILES

Enfin, pour plus de 8 DRH et partenaires sociaux sur 10, les salariés aidants développent des compétences utiles à l'entreprise : écoute et empathie, résistance au stress, organisation du travail et du temps, coordination d'acteurs multiples, gestion de projets... Ce qui explique que le soutien aux aidants soit considéré comme un levier de performance par 81% des DRH (+ 3 points par rapport à 2022).



Jean-Manuel Kupiec
Conseiller de la Direction générale de l'OCIRP
Directeur du LAB OCIRP Autonomie

OCIRP

Engagés pour l'autonomie !



L'OCIRP est une Union d'institutions de prévoyance à but non lucratif et à gouvernance paritaire, régie par le Code de la Sécurité sociale. Depuis près de 60 ans, l'OCIRP dialogue et innove pour soutenir l'autonomie des salariés actifs et de leur famille. L'Union OCIRP et ses membres sont « Engagés pour l'autonomie ! », ce qui signifie relever le défi de la vie autonome partout et pour tous, quels que soient l'âge et la situation.

ocirp.fr

1. Personne qui exerce une activité salariée et qui « vient en aide, de manière régulière et fréquente, à titre non professionnel, pour accomplir tout ou partie des actes ou des activités de la vie quotidienne d'une personne en perte d'autonomie, du fait de l'âge, de la maladie ou d'un handicap. » (Article 51 de la loi du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement.)

2. Enquêtes quantitatives auprès de 3 154 salariés du secteur privé dont 1 000 proches aidants - représentativité assurée par la méthode des quotas - du 30 mai au 14 juin 2023 et de 206 DRH du 1er au 19 juin 2023. Enquêtes qualitatives auprès de 20 salariés aidants et de 27 représentants des organisations syndicales et 24 représentants des organisations patronales en février, août et septembre 2023.

3. Nathalie Chusseau, Les coûts cachés des aidants pour l'entreprise : vers une meilleure prise en charge ? Note OCIRP, septembre 2023.